

Service Habitat

OBJET : HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE OCCUPANT, A TROIS PROPRIETAIRES BAILLEURS ET A DEUX COPROPRIETES

Une demande de subvention a été déposée auprès de la commune d'Annonay par un propriétaire occupant, trois propriétaires bailleurs et deux copropriétés, pour 23 logements.

Type	Adresse	Propriétaire	Surfaces et typologie des logements	Nature des travaux	Montant HT des travaux + MOE	Dépenses subventionnées HT	Montant subvention Anah	Montant subvention Ville	Montant subvention Agglo	Montant total des subventions publiques	Soit % du coût HT
PO - 1 logt	27 bis rue Boisay d'Anglas	M. PAGES Julien	T4 : 120 m ²	Travaux de performance énergétique (37% de gain)	31 362,20 €	30 000,00 €	18 000 €	500 €	0 €	18 500 €	59 %
PB - 1 logt	18 rue Melchior de Vogüé	M. MICHEL Sullivan	T3 : 74,16 m ²	Travaux lourds + performance énergétique (51% de gain)	55 258,63 €	55 256,99 €	20 840 €	5 526 €	2 763 €	29 129 €	53 %
PB - 3 logts	22 rue Franklin Kramer	Mme ROUCOUX Coletto	3 T3 : 42,19 m ² - 50,16 m ² - 55,28 m ²	Travaux lourds + performance énergétique (71 à 75% de gain)	304 880,45 €	166 898,00 €	64 414 €	16 690 €	8 345 €	89 449 €	29 %
PB - 4 logts	5 rue Mongolfier	SCI MSM 21	4 T3 : 54,04 m ² - 54,62 m ² - 58,35 m ² - 59,35 m ²	Travaux lourds + performance énergétique (46 à 84% de gain)	431 211,25 €	267 571,60 €	101 150 €	26 757 €	13 379 €	141 286 €	33 %
Copropriété	3 rue des Jardins	Syndic agence GOUDARD PATOT	6 logements	Réfection toiture avec isolation + cage d'escaliers	190 578,15 €	190 578,15 €	114 344 €	9 529 €	9 529 €	133 402 €	70 %
Copropriété	13 rue Ste Marie	Syndic agence SOLHA IMMOBILER	8 logements	Réfection toiture avec isolation + cage d'escaliers + balustrade	291 536,98 €	269 649,23 €	161 790 €	13 482 €	13 482 €	188 754 €	65 %

Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par le service habitat et peuvent bénéficier d'une aide conforme à la convention OPAH-RU.

Le Maire de la Commune d'Annonay,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention PNRQAD Centre ancien d'Annonay signée le 30 janvier 2012,

VU la convention OPAH-RU Cœur de ville historique signée le 27 décembre 2016 entre Annonay Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Caisse des Dépôts,

VU l'avenant n°1 de la convention OPAH-RU Cœur de ville historique signé le 9 avril 2019.

VU l'avenant n°2 de la convention OPAH-RU Cœur de ville historique signé le 26 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que les dossiers présentés ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité de la convention OPAH-RU,

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une aide maximum d'un montant de 500 € à Monsieur Julien PAGES, de 5 526 € à Monsieur Sullivan MICHEL, de 16 690 € à Madame Colette ROUCOUX, de 26 757 € à la SCI M&M 21, de 9 529 € à l'agence GOUDARD PATOT représentant le syndicat des copropriétaires du 3 rue des Jardins, de 13 482 € à l'agence SOLIHA IMMOBILIER représentant le syndicat des copropriétaires du 13 rue Sainte Marie. Le montant des subventions accordées pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées.

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône au contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 3 :

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon et de son affichage et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 15 février 2022

Le Maire

Simon PLENE



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :